



## AVIS PUBLIC

### Demande de permis de démolition

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le Comité créé par la Ville de Trois-Rivières aux termes de son Règlement sur la démolition d'immeubles (2002, chapitre 8) lors de la réunion qui se tiendra le mardi 19 janvier 2021 pour une demande de permis de démolition visant l'immeuble connu comme étant le lot 1 307 298 et une partie du lot 1 307 299 du cadastre du Québec qui sera incessamment lotie pour former le lot connu sous le numéro 6 696 350 du cadastre du Québec, portant le numéro 12 085, rue Notre-Dame Ouest à Trois-Rivières, appartenant à Madame Guylaine Gaboury et Monsieur Jean Parent.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée.

Trois-Rivières, ce 2 janvier 2021.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Courriel : [greffe@v3r.net](mailto:greffe@v3r.net)